Numéro de l'assuré : 1 01 09 97 410 859 78

Nom de l'assuré : MAZEAU Thomas Jean Pour mes démarches, j'utilise mon compte ameli. Avec l'appli sur mon smartphone c'est très simple!



CPAM DES ALPES MARITIMES 06180 NICE CEDEX 2

M. MAZEAU THOMAS JEAN PTE H 57 AVE HENRI MATISSE 06200 NICE

Le 07/02/2025

Attestation de paiement des indemnités journalières

Période du 20/12/2024 au 07/02/2025

- 1. Cette attestation délivrée par l'Assurance Maladie, disponible également depuis votre Compte Ameli, constitue un relevé de prestations en espèces, valable comme justificatif pour tous les organismes et toutes les administrations en sollicitant la présentation.
- 2. Cette attestation est à transmettre au Pôle Emploi dès le 1er paiement et en fin d'indemnisation en vue de faire valoir vos droits éventuels à l'allocation chômage. Elle est à conserver sans limitation de durée au même titre qu'un bulletin de salaire.
- 3. Les indemnités journalières à 0 peuvent résulter de l'application d'un délai de carence d'arrêt de travail ou d'un nombre d'indemnités journalières dépassé.

Document établi le 07/02/2025

SIRET Employeur

Arrêts liés à l'activité salariée :

Maladie du 30/12/2024 au 01/01/2025 : 3 jours à 0,00 euros, soit 0,00 euros. 3 jours de carence.

85222156300038

Pour vos demandes de RSA et de prime d'activité vous devez renseigner le montant « net social » (MNS). Le MNS est égal au montant des IJ moins les retenues RDS moins les retenues CSG. A partir de mars 2024, vous pourrez retrouver votre montant « net social » pour l'ensemble des revenus salariaux et des prestations que vous percevez sur le portail mesdroitssociaux.gouv.fr.

Maladie du 02/01/2025 au 13/01/2025 : 12 jours à 6,05 euros, soit 72,60 euros.

85222156300038

Pour vos demandes de RSA et de prime d'activité vous devez renseigner le montant « net social » (MNS). Le MNS est égal au montant des IJ moins les retenues RDS moins les retenues CSG. A partir de mars 2024, vous pourrez retrouver votre montant « net social » pour l'ensemble des revenus salariaux et des prestations que vous percevez sur le portail mesdroitssociaux.gouv.fr.

Le directeur de votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CPAM DES ALPES MARITIMES

06180 NICE CEDEX 2

141v1.309